

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 5

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

OBJET :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Création et composition des
commissions municipales

Séance ordinaire du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 7 avril 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la
présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M.
DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET,
Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, M. PRIOLON, Mme HAGEGE RADUTA, M.
FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme CHARBONNIER, Mme LIMAN, M.
BARSIKIAN, M. WISS, Mme F. JACQUET, Mme EHLE, M. TAYBI, M.
GINDROZ, Mme ELAIC, M. GELLER, Mme PARIENTI, Mme BOUKABOU
HLALI, M. BUTHION, Mme M. JACQUET, Mme SOVERAN, M. ZUILI, M.
DUCHÊNE, Mme AGOSTINI.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 16 AVR. 2026

Publiée le : 16 AVR. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 16 AVR. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

Absent excusé :

M. ARNOULT Procuration à Mme CHARBONNIER

Secrétaire de séance :

Serge BRIANCHON



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux
auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 5

OBJET : CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu les articles L 2121-21 et L2121.22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur règlement intérieur du Conseil municipal adopté par la délibération n° 5 en date du 10 décembre 2020, notamment l'article 32-I relatif aux commissions municipales,

Considérant que ces commissions municipales sont des commissions d'étude, qu'elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions ; qu'elles ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

Considérant que la composition des commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelles pour permettre l'expression pluraliste des élus,

Considérant la composition du Conseil municipal issue des élections municipales de mars 2026,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de créer 7 commissions municipales et d'en fixer le nombre de membres comme suit y compris le Maire, membre de droit :

- Une Commission des Affaires Scolaires et Périscolaires composée de 11 membres,
- Une Commission du Cadre de vie, de l'Urbanisme, des Infrastructures, des Transports et de l'environnement composée de 11 membres,
- Une Commission des Affaires Culturelles et Patrimoine composée de 11 membres,
- Une Commission des Affaires Sociales composée de 11 membres,
- Une Commission Jeunesse et Sports composée de 11 membres,
- Une Commission des Finances et du Développement Economique composée de 11 membres,

- Une Commission d'Administration Générale composée de 11 membres,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret.

PROCEDE à l'élection des membres des différentes commissions :

Le Conseil municipal à l'unanimité,

ADOPTÉ la composition des différentes commissions comme suit :

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- Béatrice HAGEGE-RADUTA
- Camille SOVERAN
- Christian WISS
- Emilie ANGELO
- Joan CLEMENT
- Linda BOUKABOU HLALI
- Romain GELLER
- Sonia LIMAN
- Véronique BERRA
- Charles DUCHÊNE

**COMMISSION CADRE DE VIE, DE L'URBANISME, DES INFRASTRUCTURES,
DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

- Béatrice HAGEGE-RADUTA
- Bernard FOURNIER
- Caroline SOUMAT
- Florence JACQUET
- Hicham ASSARINI
- Maen TAYBI
- Michel GINDROZ
- Pascale BOEHM
- Pierre GUIRAUDET
- Célia AGOSTINI

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU PATRIMOINE

- Caroline SOUMAT
- Eric SAURAY
- Fabienne EHLE
- Lucas BUTHION
- Marlene JACQUET
- Ophélie CHARBONNIER

- Philippe PRIOLON
- Pierre GUIRAUDET
- Romain GELLER
- Yves ZUILI

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

- Carole PARIENTI
- Emilie ANGELO
- Joël GALLIMIDI
- Linda BOUKABOU HLALI
- Maen TAYBI
- Rachel ELAIC
- Pascale BOEHM
- Serge BRIANCHON
- Véronique BERRA
- Charles DUCHÊNE

COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS

- Anthony DALOYAU
- Camille SOVERAN
- Christian WISS
- Fabienne EHLE
- Laëtitia DAUBELCOUR
- Marlene JACQUET
- Ophélie CHARBONNIER
- Sonia LIMAN
- Thibaud ARNOULT
- Célia AGOSTINI

COMMISSION DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Anthony DALOYAU
- Bernard FOURNIER
- Carole PARIENTI
- Hicham ASSARINI
- Lucas BUTHION
- Nathalie rachel ELAIC
- Raphaël BARSIKIAN
- Serge BRIANCHON
- Thibaud ARNOULT
- Yves ZUILI

COMMISSION D'ADMINISTRATION GENERALE

- Carole PARIENTI
- Eric SAURAY
- Florence JACQUET
- Joan CLEMENT
- Joël GALLIMIDI
- Laëtitia DAUBELCOUR
- Michel GINDROZ
- Philippe PRIOLON
- Raphaël BARSIKIAN
- Yves ZUILI

DECIDE que les règles de fonctionnement des commissions issues du règlement intérieur du Conseil municipal adopté par la délibération n°5 du 10 décembre 2020, article 32-I-b) et c) restent applicables jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement intérieur

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Serge BRIANCHON
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

